

## COMMUNE DE LADINHAC

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le mercredi 8 juillet 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 2 juillet 2020.

#### **Etaient présents :**

Mesdames Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Marie-Ange SOUQUIERES et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Hervé DELPUECH, Bruno GARROUSTE, Roland MAFFRE, André MAYADE.

**Était représenté :** Monsieur Yannick LAFON par Monsieur Bruno GARROUSTE

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

#### **I : Adoption du compte- rendu de la séance du 16 juin 2020**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

#### **II : Travaux de voirie**

M. le Maire expose au Conseil municipal le devis proposé par la société EUROVIA, concernant la réfection du chemin des commerces et du chemin des écoles

→Désignation des ouvrages :

- Réfection du chemin des écoliers : 16 957.56 € HT
- Réfection de la rue des commerces : 11 971.00 € HT
- Réfection de l'impasse des Noyers : 2754.20 € HT

Il est proposé une option pour la réfection de la place située à proximité de la boulangerie Cantarel, pour un montant de 5 135.00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la société EUROVIA pour un montant total (option comprise) de 36 817,76 € HT.**

Concernant les travaux de voirie sur les secteurs de Trémouille et Labaylie, des travaux supplémentaires ont été nécessaires, entraînant une différence de 13 669.66 € par rapport au montant du marché initial (112 073.50 €).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le règlement de cette différence. Le montant total des travaux s'élève donc à 125 743.16€.**

### **III : Urbanisme : extension du service unifié ADS (autorisation droit des sols)**

M. le Maire propose la création d'un service commun ADS avec la Communauté de communes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer la convention constitutive avec la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise également M. le Maire à signer la convention constitutive, en vue de la création d'un service unifié avec la CABA.**

### **IV : Personnel communal**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de Mme Jeanine BESSEYROT, adjointe d'animation à temps non complet (8h10 par semaine) du 2 Septembre 2020 au 2 Juillet 2021 soit sur le temps des activités périscolaires.**

#### **→ Création d'un poste dans le cadre du dispositif PEC**

Suite à un entretien non-concluante pour l'embauche d'un second agent communal, M. le Maire informe le Conseil municipal que deux autres personnes se sont portées candidates. Des entretiens sont prévus le 16 juillet 2020.

### **V : Finances : admission en non-valeur**

M. le Maire, accompagné de Mme Sylvie Deltruc (vice-présidente de la commission finances), s'est rendu chez Mme la trésorière, afin de faire le point sur tous les budgets.

Celle-ci a proposé l'admission en non-valeur pour les créances de Mme Sophie Queval (d'un montant de 1039.23€) et Mme Valérie Méalet (d'un montant de 192.89€).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de ces deux créances.**

### **VI : Acquisition de terrain**

Dans le but de régulariser le cadastre de la commune, le Conseil Municipal doit prendre plusieurs délibérations concernant l'achat ou la rétrocession de parcelles.

→ Afin de finaliser la vente de la parcelle AK200 d'une superficie de 25m<sup>2</sup>, située Impasse des noyers, et appartenant à M. Jean-Marc PRADAL, le Conseil municipal accepte, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de mandater Maître MANHES BLONDEAU pour rédiger l'acte de vente au prix de 1 €.

→ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte également l'acquisition de la parcelle AK364, d'une superficie de 16m<sup>2</sup>, par M. et Mme ROBERT au prix de 1€, pour la création d'un accès à leur sous-sol.

*M. Roland MAFFRE sort de la salle.*

→ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la rétrocession, en vue de régularisation, de l'ancien chemin rural situé à Lasbordes, à M. Gilles MAFFRE, au prix de 1€.

*M. Roland MAFFRE réintègre la salle de conseil.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de M. TILLIT, qui souhaite s'entretenir avec un élu, à son domicile, suite à un différend avec l'un de ses voisins. La date du rendez-vous reste à déterminer. Dans l'attente, il est demandé à M. TILLIT de formuler une demande écrite auprès de la mairie.
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le versement d'un fonds de concours de 8010.01 €, destiné à l'aménagement de l'éclairage public sur les secteurs de Lasbordes, du Mas, Vachandou et Mommoursou. Le montant total des travaux s'élève à 16 020.01 €.
- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une offre d'achat lui a été transmise concernant l'ancienne école de Trémouille.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à accepter l'offre d'achat qui lui a été transmise.**

- Demande de M. Gilles FAU, pour la numérotation à l'adresse de son exploitation, situé à Coupiac. Il est demandé à M. FAU de formuler sa demande par écrit auprès de la mairie.
- Il est également, et pour mémoire, rappelé qu'un bornage reste à la charge exclusive de l'utilisateur qui en fait la demande.
- Pour information, les animaux venimeux doivent être déclarés à la [DSV](#) (Direction des Services Vétérinaires) et les propriétaires doivent être titulaires d'un certificat de capacité spécifique.
- A voir le réaménagement et la sécurisation de l'accès à la cascade de Vachand.

### **AGENDA :**

- **12 juillet 2020** : Assemblée générale de l'ACCA
- **13 juillet 2020** : Conseil Communautaire d'installation à Saint-Mamet-la-Salvetat
- **16 juillet 2020** : Ouverture enquête publique révision du zonage assainissement

**Le prochain conseil aura lieu le Vendredi 24 Juillet à 18h30 à la salle des fêtes. Le port du masque y sera obligatoire.**

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.